



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Commissioner of
Canada Elections

Commissaire aux
élections fédérales

(La version française suit le texte anglais)

Question and Answers 005

Request for Proposal: Solicitation #1000019729 – Investigation Services

Q1 - There seems to some legal issue with your request for proposal number 1000019729 disseminate on behalf of the Commissioner of Canada Elections. To market investigative services in Canada a corporation or an individual must be licensed within their province as an investigation agency. Furthermore, all investigators providing investigative services must in addition have a valid investigator license ». In addition to ensuring that individuals and companies are operating lawfully, that licensing process assures that the company and persons offering the investigation services are ethical and competent and that they possess the required liability insurance to operate.

Thus, by changing your RFP to be in compliance with Canadian laws, you will be able to delete the criterion TO2. It will become obsolete as agency and agent are subject to police check annually.

A1 - The Commissioner of Canada Elections (CCE) is NOT in search of licensed Investigation Agencies but seeking resources with investigation backgrounds and experience who must have a police check to perform the work accordingly with CCE.

Questions et réponses, série 5

Demande de Proposition : No de l'invitation 1000019729 – Services d'enquêtes

Q1 – Votre demande de proposition (numéro 1000019729) affichée au nom du commissaire aux élections fédérales semble soulever une question juridique. Pour offrir des services d'enquête au Canada, une société ou une personne doit détenir un permis d'organisme d'enquête dans la province d'exercice. Par ailleurs, tous les enquêteurs qui fournissent des services d'enquête doivent détenir un permis d'enquêteur valide. En plus de veiller à ce que les entreprises et les personnes respectent la loi, le processus d'attribution de permis garantit que l'entreprise et les personnes qui offrent les services d'enquête le font de manière éthique et compétente et qu'ils possèdent l'assurance-responsabilité requise.

Ainsi, en modifiant votre DP pour qu'elle soit conforme aux lois canadiennes, vous pourrez supprimer le critère TO2. Il deviendra désuet, car tous les organismes d'enquête et les enquêteurs doivent subir annuellement une vérification des dossiers de police.

R1 – Le commissaire aux élections fédérales (CEF) n'est PAS à la recherche d'organismes d'enquête détenant un permis; il recherche des ressources ayant des antécédents et de l'expérience en matière d'enquêtes, qui doivent subir une vérification des dossiers de police afin de pouvoir travailler pour le compte du CEF.